



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'EXTENSION DU TRAMWAY T3 DE PORTE D'ASNIERES A PORTE DAUPHINE



En exécution de l'arrêté préfectoral du 8 août 2018 et en application des dispositions du code de l'environnement (chapitre III du titre II du livre Ier relatif à la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement), il sera procédé

**du mercredi 26 septembre 2018 de 8h30
jusqu'au mercredi 31 octobre 2018 à 17h,**

soit pendant 36 jours consécutifs, à une enquête publique unique portant sur le projet de prolongement du tramway T3 vers l'ouest de la porte d'Asnières à la porte Dauphine et de déviation et de modernisation de la canalisation Ceinture Nord d'Eau de Paris à Paris 17^{ème} et 16^{ème} arrondissements.

Cette enquête publique unique environnementale est organisée au titre de différentes réglementations dans le cadre de :

- l'analyse de son **impact sur l'environnement** à travers l'étude d'impact globale réalisée conformément à la nomenclature issue de l'annexe R.122-2 du code de l'environnement
- la **modification du Plan local d'urbanisme (PLU)** de Paris nécessaire à la réalisation du projet de prolongement. Ainsi, l'enquête publique préalable concernant cette opération doit porter à la fois sur l'**intérêt général de l'opération** et sur la **mise en compatibilité du document d'urbanisme** qui en est la conséquence (article L.153-54 du Code de l'urbanisme)
- l'**évaluation des grands projets d'infrastructures de transport** au titre des articles L.1511-2 à L.1511-4 et R.1511-1 à R.1511-10 du code des transports, le coût étant supérieur à 83 millions d'euros.

Ce nouveau projet d'extension du tramway T3, d'une longueur de 3,2 km comporte 7 stations. Il fait suite à la mise en service, depuis 2006, des différents tronçons au sud et à l'est de la capitale, le tronçon « Porte de la Chapelle – Porte d'Asnières » étant en cours de réalisation.

Les maîtres d'ouvrage du projet sont :

- la **Ville de Paris** au titre de l'insertion urbaine et comme maître d'ouvrage coordonnateur,
- **Île-de-France Mobilités** au titre du système de transport,
- **Eau de Paris** au titre du projet de déviation et de modernisation de la canalisation « Ceinture Nord », travaux nécessaires à la réalisation du projet.

Cette enquête sera conduite par une **commission d'enquête** ainsi constituée :

Le président : M. Stanley GENESTE, consultant en urbanisme et aménagement

Les membres titulaires :

Mme Catherine MARETTE, architecte DPLG, retraitée
M. Régis THEPOT, ingénieur des travaux publics

Le **siège de l'enquête** se situe à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris – Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris – Service utilité publique et équilibres territoriaux – Pôle urbanisme d'utilité publique – 5, rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, un exemplaire papier du dossier d'enquête, comprenant notamment les pièces relatives à la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de Paris, l'évaluation économique et sociale, l'étude d'impact du projet, l'avis du 11 mai 2018 de la Mission régionale d'autorité environnementale sur la dite étude d'impact ainsi que le mémoire en réponse des co-maîtres d'ouvrage à l'autorité environnementale, sera mis à la disposition du public dans les **lieux d'enquête** mentionnés ci-dessous aux horaires d'ouverture habituels :

- Préfecture de Paris et d'Île-de-France – 5, rue Leblanc – 75015 Paris
- Mairie du 16^{ème} arrondissement de Paris – 71, avenue Henri Martin 75016 Paris
- Mairie du 17^{ème} arrondissement de Paris – 16, rue des Batignolles 75017 Paris et sous une **forme dématérialisée** via :
- le **site internet dédié à l'enquête publique** : <http://prolongement-t3-ouest.enquetepublique.net>
- le site internet de la préfecture de Paris et d'Île-de-France : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : Enquêtes publiques).

De plus, un **poste informatique**, permettant un accès gratuit au dossier d'enquête, sera mis également à la disposition du public au siège de l'enquête, conformément aux dispositions de l'article L.123-12 du code de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute information sur le projet pourra être demandée à l'Agence de la Mobilité – Mairie de Paris – 121, avenue de France, 75013 Paris.

Un **registre d'enquête** à feuillets non mobiles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, sera également déposé dans chaque lieu d'enquête précité et mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations,

et propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture au public.

De plus, les observations et propositions pourront aussi être déposées, de manière électronique, sur un **registre dématérialisé** du **mercredi 26 septembre 2018 à 8h30 au mercredi 31 octobre 2018 à 17h** via :

- le site internet dédié à l'enquête : <http://prolongement-t3-ouest.enquetepublique.net>.
- l'adresse de courriel : prolongement-t3-ouest@enquetepublique.net

Ces observations et propositions électroniques seront consultables par le public sur le registre dématérialisé pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations, et propositions pourront également être adressées **par courrier** pendant toute la durée de l'enquête, **au siège de l'enquête** :

À l'attention de M. Stanley GENESTE,
président de la commission d'enquête /

Projet de prolongement à l'ouest du tramway T3

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

UDEA 75 - 5, rue Leblanc - 75911 Paris Cedex 15

Toutes ces observations adressées par courrier seront annexées au registre d'enquête publique ouvert au siège de l'enquête et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations du public déposées sur les registres d'enquête publique, sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Durant toute la durée de l'enquête, un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences, aux dates et heures indiquées ci-dessous.

Mairie du 16^{ème} arrondissement

Mercredi	26 septembre	2018	9h00	à	12h00
Samedi	6 octobre	2018	9h00	à	12h00
Lundi	15 octobre	2018	9h00	à	12h00
Jeudi	25 octobre	2018	16h30	à	19h30
Mercredi	31 octobre	2018	14h00	à	17h00

Mairie du 17^{ème} arrondissement

Samedi	29 septembre	2018	9h00	à	12h00
Jeudi	4 octobre	2018	16h30	à	19h30
Jeudi	18 octobre	2018	16h30	à	19h30
Lundi	22 octobre	2018	9h00	à	12h00
Mercredi	31 octobre	2018	14h00	à	17h00

Marché Bruix, Boulevard Amiral Bruix – 75016 Paris

Samedi	13 octobre	2018	9h00	à	12h00
--------	------------	------	------	---	-------

Marché Berthier, Boulevard de Reims – 75017 Paris

Samedi	20 octobre	2018	9h00	à	12h00
--------	------------	------	------	---	-------

Compte tenu de la nature du projet, deux réunions d'information et d'échanges avec le public seront organisées aux lieux, dates et horaires indiqués dans le tableau ci-dessous :

9 octobre 2018	École de Paris des Métiers de la Table	17, rue Jacques Ibert, 75017	20h
15 octobre 2018	Mairie du 16 ^{ème} arrondissement	71, avenue Henri Martin 75016	20h

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, la commission d'enquête établira un rapport et consignera dans une présentation séparée ses conclusions motivées sur l'intérêt général du projet d'extension du tramway T3 de Porte d'Asnières à Porte Dauphine et sur la mise en compatibilité du PLU de Paris nécessaire à la réalisation du projet, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables. Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les lieux d'enquête cités ci-dessus. De même ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications/enquetespubliques> (thème : Enquêtes publiques).

Sous réserve des résultats de l'enquête publique, chacun des maîtres d'ouvrage précités devra édicter une **déclaration de projet** en se prononçant sur l'intérêt général des projets de prolongement du tramway T3 de la porte d'Asnières à la porte Dauphine, de déviation et de modernisation de la canalisation « Ceinture Nord ». Ces déclarations de projet emporteront mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de Paris conformément aux articles L153-54 à L153-59 et R153-16-2° du code de l'urbanisme.